



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-109

Objet : Avenue Jean-Baptiste Lelièvre
Instauration d'une piste cyclable bidirectionnelle

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route portant règlement général de la circulation,
Vu l'article R. 610-5 du code pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que la réglementation du stationnement et de la circulation répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général,

Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de prendre en compte toutes mesures propres à assurer le déplacement et la sécurité des usagers en général et des cyclistes en particulier,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Une piste cyclable bidirectionnelle est instaurée, Avenue Jean-Baptiste Lelièvre.

Sur cette voie réservée aux déplacements des cycles, la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits.

ARTICLE 2 : Les cyclistes empruntant cette piste devront céder-le-passage aux autres usagers, à chaque intersection permettant l'accès aux commerces.

ARTICLE 3 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville de Redon.

ARTICLE 6 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de Service de la Police Municipale de Police, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



À Redon, le 25 mars 2022
Pascal Duchêne
Maire de Redon